

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/EEC/150/Add.2
11 avril 2003

(03-2009)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

Les Communautés européennes ont fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 9 avril 2003.

Produits contenant ou comportant des organismes génétiquement modifiés et produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés

Cet addendum fait le point de la situation de la *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés et modifiant la directive 2001/18/CE*, présentée par la Commission (COM(2001)182), qui a fait l'objet de la notification G/SPS/N/EEC/150 datée du 14 février 2002.¹

Conformément à la procédure de codécision définie à l'article 251 du Traité, la proposition a été soumise au Parlement européen (PE), qui a introduit des modifications en première lecture. Après examen des modifications présentées dans l'avis du PE, le Conseil a adopté une *Position commune en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'organismes génétiquement modifiés et modifiant la directive 2001/18/CE*. Cette position commune, reproduite dans le document 15798/1/02 Rev.1 du Conseil – Dossier interinstitutionnel 2001/0180 (COD) – sera transmise au PE pour deuxième lecture. La Commission n'est pas en mesure de communiquer un calendrier possible pour la poursuite des travaux. Des renseignements concernant l'avancement des travaux sur la proposition sont accessibles à l'adresse:

http://europa.eu.int/prelex/detail_dossier_real.cfm?CL=fr&DosId=167160

Le document faisant l'objet du présent addendum (document 15798/1/02 Rev.1 du Conseil – Dossier interinstitutionnel 2001/0180 (COD)) est disponible auprès du point d'information pour la CEE.

¹ Texte également notifié au titre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC) au moyen des documents G/TBT/N/EEC/7 du 30 août 2001 et G/TBT/N/EEC/7/Corr.1 du 31 octobre 2001